

Tél : 03.21.13.03.47

Fax : 03.21.43.54.40



***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE***

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 15H00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle des commissions en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 27 mai 2025.

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames LANNABI Khadija, LEFEBVRE Corinne, VAN PARYS Martine, Messieurs FAUVERGUE Jean Marc et BALINGHIEN Thierry, absents excusés.

Madame WILLE Catherine est élue secrétaire.

Objet : Convention de groupement de commandes entre la ville de Loison-sous-Lens et le CCAS en vue de la passation d'un marché unique de prestation d'exploitation des installations thermiques et aérauliques et du suivi de l'exécution du marché

Le marché d'exploitation de chauffage des bâtiments appartenant à la Ville de Loison-sous-Lens et au CCAS prend fin le 31 décembre 2025.

Qu'il convient de relancer le marché. Afin d'optimiser l'efficacité économique de l'achat et éviter la refacturation entre la ville et le CCAS, il est proposé comme le prévoit l'article L2113-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de constituer un groupement de commande visant à passer conjointement un marché unique de prestation d'exploitation des installations thermiques et aérauliques et de suivi par un cabinet d'expertise.

Une convention du groupement de commandes définissant ses modalités de fonctionnement a été rédigée.

Dans ce cadre, il est proposé que la ville de Loison-sous-Lens soit le coordonnateur du groupement :

Elle aura en charge :

- De mener toute procédure de passation des marchés publics, en son nom ainsi qu'au nom du Centre Communal d'Action Sociale.
- Les frais de fonctionnement (coût de la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du marché, frais de publicité etc.)

La ville de Loison-sous-Lens s'acquittera des frais de fonctionnement des bâtiments qui lui appartiennent soit 20 bâtiments.

Le CCAS s'acquittera, quant à lui, des frais de fonctionnement des bâtiments dont il est propriétaire, soit 2 bâtiments (salle Duhamel – Accueil solidarité)

Le suivi d'exécution du marché sera pris en charge par chaque partie à hauteur proportionnelle soit 91 % par la Commune et 9% par le CCAS.

Le titulaire de marché d'exploitation de chauffage sera désigné par une Commission d'Appel d'Offres constituée des membres de la Commission d'Appel d'Offres communale.

Où l'exposé qui précède, les Membres du Conseil d'Administration décident :

Vote à l'unanimité

- D'approuver la constitution du groupement de commande en vue de la passation d'un marché unique de prestation d'exploitation des installations thermiques et aérauliques et de suivi par un cabinet d'expertise,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil d'Administration ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la ville de Loison-sous-Lens ainsi que tout document y afférent et avenant éventuel,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché qui résultera du groupement de commande ainsi que les avenants afférents.

Les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites aux différents chapitres du budget des années considérées.

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Loison-sous-Lens, le 26 juin 2025*

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le

AR :

Affiché le

Certifié exécutoire le

Le Président,

Daniel KRUSZKA



Le Président du C.C.A.S.,

Daniel KRUSZKA

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 062-216205237-20250626-DEL_260625_027-DE

SLO